

SÉANCE DU 3 MAI 2022

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 25 avril 2022 adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance du 3 mai 2022.

Ordre du Jour

- Présentation rapport d'activité CC Loire Layon Aubance 2021
- Présentation rapport d'activité Syndicat Layon Aubance Louets 2021
- Annulation location salle Le Coteau
- Projets de cessions
- Compte rendu des commissions
- Décisions du maire prises par délégation
- Questions diverses

Le Maire,
Joëlle BAUDONNIÈRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le trois mai deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BAUDONNIÈRE, Maire.

Etaient présents : Mme BAUDONNIÈRE, Maire, M DAGUIN, Mme GODINEAU, Mme CHABROUILLAUD, M. CESBRON, Adjoint(e)s, Mmes BEZIE, DELAUNAY, FREMY, MOUKADEME, PAULT, MM. CUVELIER, LEGER, MEUNIER, PELLOIN, QUILEZ et RICHOU.

Absent(e)s excusé(e)s : M ROUSSEL qui donne pouvoir à M DAGUIN, Mme GORREC qui donne pouvoir à M. MEUNIER et Mme SECHET qui donne pouvoir à M QUILEZ.

Secrétaire de séance : M. MEUNIER

Le compte rendu de la séance du 29 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE LAYON AUBANCE
--

Mme le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté de communes pour l'année 2021, précédemment communiqué aux conseillers municipaux.

PRÉSENTATION RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 DU SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS
--

Mme le Maire présente le rapport d'activité du Syndicat de l'eau pour l'année 2021, précédemment communiqué aux conseillers municipaux.

ANNULATION RÉSERVATION SALLE LE COTEAU

Un particulier avait réservé la salle du Coteau à l'occasion d'un mariage. La cérémonie ayant été annulée, le particulier demande l'annulation de la réservation et le remboursement des arrhes d'un montant de 300 €.

L'article 6 du règlement de location autorise le remboursement en cas de force majeure.

DCM 2022-19 – Remboursement des arrhes location salle Le Coteau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur le remboursement des arrhes au demandeur.

PROJETS DE CESSIONS

- **Cession de l'ancienne bibliothèque**

L'ancienne bibliothèque pourrait être mise en vente. Il est nécessaire de préciser le périmètre du bâtiment à mettre en vente (tout ou partie) du fait de la présence de la salle des Pensées dans ledit bâtiment. L'ensemble immobilier serait évalué, à ce stade, à 85-95 k€.

La salle des Pensées est liée à l'ancienne bibliothèque notamment au niveau du compteur électrique. Mme le maire précise que la salle des Pensées est peu utilisée et que la commune dispose déjà d'une petite salle (salle du Louet).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, :

- donne son accord sur la cession de l'ancienne bibliothèque incluant la salle des Pensées
- et charge le maire de procéder aux formalités de mise en vente du bâtiment.

- **Cession d'une parcelle privée communale**

Un particulier a déposé un permis de construire pour une maison d'habitation. L'accès arrière de la future construction n'est pas possible compte tenu de la présence d'une parcelle de 87 m² appartenant à la commune. Il convient de choisir entre l'option d'une vente ou celle d'une servitude et le cas échéant, du prix du mètre à négocier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité moins une abstention, :

- donne son accord sur l'option de vente partielle, strictement limitée à l'entrée du terrain envisagée, ceci afin de réduire le risque d'une atteinte à la visibilité du carrefour
- et charge le maire de procéder aux formalités de mise en vente du terrain. Le service des Domaines sera interrogé pour l'évaluation.

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

- Commission Communication : accord de principe pour la mise à disposition de la salle de l'Aubance pour une série de conférences sur le numérique, portée par Mona Graphic.
- Commission Urbanisme : 4 hypothèses de travail pour remodeler le projet de futur lotissement des Ganaudières au regard des nouvelles contraintes.
- Commission Sociale : mise en œuvre des actions sociales suite au bilan. Début de la formation numérique. Avancée de la semaine bleue.
- Commission Environnement : le travail continue sur les projets des étudiants (jardins partagés, végétalisation autour de l'étang, hôtel à insectes...)

- Commission Enfance Jeunesse : le CDD de cuisinier s'est arrêté sans volonté de l'agent de renouveler.
Volonté d'optimiser, de revoir les fiches de postes et le fonctionnement.
- Commission animation intergénérationnelle et accompagnement à l'emploi : la plaquette est réalisée mais ne peut pas être mise sur le site ni dans Petit Mozéen (problématique de charte graphique).
- Commission association : l'association de pêche a été reprise.

DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
--

- Décision n° 2022-8 du 01.03.22 : Passation marché d'un montant de 2 469.35 € TTC passé avec l'entreprise Julien FRABOUL pour le remplacement du chauffe-eau de la salle des sports
- Décision n° 2022-9 du 07.03.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) ZE 92 située(s) « Les Grands champs »
- Décision n° 2022-10 du 03.03.22 : Passation marché d'un montant de 360 € TTC annuel passé avec l'entreprise Hygiène Environnement 3D pour la dératisation et désinfection des bâtiments communaux
- Décision n° 2022-11 du 01.03.22 : Passation marché d'un montant de 300 € TTC annuel passé avec l'entreprise Hygiène Environnement 3D pour la dératisation et désinfection de la restauration scolaire
- Décision n° 2022-12 du 07.03.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AA53 située(s) « 19, rue des Charmes »
- Décision n° 2022-13 du 25.04.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) AA57 située(s) « 27, rue de la Bigotière »
- Décision n° 2022-14-15-16 du 07.03.2022 : Non-préemption sur DIA parcelle(s) C3632 – C3637-C3636-C3634 située(s) « 14, rue de la Forêt »
- Décision n° 2022-17 du 16.03.22 : Passation marché d'un montant de 3 684 € TTC passé avec l'entreprise Rousse Repar pour le remplacement d'une porte de la salle du Dojo
- Décision n° 2022-18 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 1 292.40 € TTC passé avec l'entreprise Skyinlab pour le remplacement de la menuiserie de la salle du Dojo
- Décision n° 2022-19 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 2 100.00 € TTC passé avec l'entreprise Terra 49 pour la création d'une cage pour les poubelles de la salle du Coteau
- Décision n° 2022-20 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 7 450.87 € TTC passé avec l'entreprise Rousseau Repar pour le remplacement des stores de la salle du Coteau
- Décision n° 2022-21 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 1 530.00 € TTC passé avec l'entreprise Terra 49 la fabrication d'une grille de protection de la fenêtre des toilettes publiques à côté de l'église

- Décision n° 2022-22 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 1 871.98 € TTC passé avec l'entreprise de Charpente PASDOIT pour la réfection des gouttières et couverture ardoises des toilettes publiques à côté de l'église
- Décision n° 2022-23 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 2 862.75 € TTC passé avec l'entreprise Fraboul pour la réfection des sanitaires des toilettes publiques à côté de l'église
- Décision n° 2022-24 du 03.03.22 : Passation marché d'un montant de 7 057.80 € TTC passé avec l'entreprise SEMAPHORS pour l'équipement numérique de l'école
- Décision n° 2022-25 du 19.04.22 : Passation marché d'un montant de 933.09 € TTC passé avec l'entreprise Art Surface pour la pose d'une plaque de plafond pour les toilettes publiques à côté de l'église
- Décision n° 2022-26 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 873.60 € TTC passé avec l'entreprise Rousseau Repar pour le remplacement de stores dans la salle de motricité de l'école
- Décision n° 2022-27 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 928.40 € TTC passé avec l'entreprise Pineau pour la réfection du sol carrelage dans l'entrée de la salle du Coteau
- Décision n° 2022-28 du 06.04.22 : Passation marché d'un montant de 1 058.50 € TTC passé avec l'entreprise Alpha Bureau Concept pour l'acquisition d'un bac de rangement de livres

QUESTIONS DIVERSES

- Planning élections législatives

Les élus sont invités à compléter les pages de permanences des élections législatives qui se tiendront les dimanches 12 et 19 juin de 8H00 à 18H00.

- Réunions publiques carrière

Mme le maire informe de la tenue de 2 réunions publiques les vendredi 3 juin et 1^{er} juillet, à 19H00 salle de l'Aubance, organisées par l'entreprise TPPL, au sujet de la carrière.

Fait à Mozé sur Louet le 6 mai 2022

Le Maire

Joëlle BAUDONNIÈRE